



Appel à candidatures

Chaires Internationales 2018

Atlanstic2020 accueille des chercheurs étrangers éminents issus de ses laboratoires partenaires pour une année complète. Venez rejoindre les équipes de recherche en Sciences du Numérique des Pays de la Loire et insuffler une nouvelle dynamique scientifique !

Date de lancement : lundi 16 avril 2018

www.atlanstic2020.fr

1.	Contexte et objectifs.....	2
2.	Critères d'éligibilité : qui peut postuler ?	3
3.	Comment soumettre ?.....	3
4.	Procédure et critères de sélection.....	3
5.	Calendrier.....	4
6.	Comment déposer son projet ?.....	4
7.	Annexe 1 - Les établissements concernés pour l'accueil des chaires.....	4
8.	Annexe 2 : Les membres du collège Recherche et du bureau exécutif.....	4
9.	Annexe 3 : Dossier de candidature	4



1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa feuille de route internationale, le programme régional Atlanstic 2020 a conclu des accords de partenariat avec des instituts étrangers stratégiques pour le développement de ses domaines d'excellence scientifique et de ses domaines d'innovation stratégiques. Cette feuille de route qui décrit les partenaires choisis et les résultats attendus de ces coopérations internationales est disponible à l'url <http://atlanstic2020.fr/filiere-numerique/international/>.

Atlanstic 2020 souhaite permettre l'accueil de chercheurs internationaux éminents au sein des équipes de recherche de ses laboratoires. Cet appel vise donc à financer **deux** chaires d'une durée de un an renouvelable. Le plafond du financement accordé par le programme Atlanstic 2020 est de **100 K€ annuel**. Ce financement pourra être complété par les établissements partenaires du programme.

Pour pouvoir postuler à une telle chaire, un chercheur doit :

- Exercer son activité principale hors du territoire français au sein d'un laboratoire partenaire du programme Atlanstic 2020 (voir paragraphe 2).
- Disposer de l'autorisation écrite de son employeur.
- Proposer un programme de travail ambitieux, en lien avec la ou les équipes d'accueil visée(s).
- S'engager à séjourner au sein de l'établissement porteur de sa candidature pendant la durée de la chaire. Les dates du séjour est fixée avec le (s) responsable(s) des équipes d'accueil suivant un planning prévisionnel fourni.
- S'engager à donner des conférences et des cours (ED, masters) à destination d'une audience plus large que les membres de(s) l'équipe(s) d'accueil.
- S'engager à faire apparaître le soutien Atlanstic 2020 pour tout travail scientifique réalisé lors de ses séjours ligériens.

Le laboratoire d'accueil s'engage quant à lui à rédiger un bilan de son séjour à l'issue de celui-ci en insistant sur les synergies mises en place : publications communes, co-encadrement de thèses, invitations croisées, montage de projets coopératifs, organisation d'ateliers/conférences ...

L'Université de Nantes gère financièrement ce programme de visites internationales au titre du FEDER et des 15 partenaires du RFI Atlanstic 2020. Elle rémunérera donc le bénéficiaire de la chaire pendant la durée de son séjour sous forme d'un salaire mensuel. Ce salaire mensuel ne pourra pas excéder 4 600 € net.

Les partenaires Atlanstic 2020 garantissent un environnement de travail conforme aux standards internationaux.

Tout chercheur lauréat d'une chaire Atlanstic 2020 recevra un courrier officiel de la direction du RFI Atlanstic 2020 accompagné par un contrat de travail de président de l'Université de Nantes. Le titulaire de la chaire pourra utiliser ce titre comme il l'entend, en prenant simplement le soin de préciser la période d'obtention.

2. Critères d'éligibilité : qui peut postuler ?

Le porteur du projet de chaire doit être employé par un partenaire du programme Atlanstic 2020 : Informatics Europe, IVADO au Québec, NII à Tokyo et CINVESTAV-CONACYT au Mexique.

La candidature doit :

1. bénéficier d'une reconnaissance internationale ;
2. être soutenue par l'équipe de recherche d'un laboratoire Atlanstic 2020 dont le responsable attestera de la pertinence du projet scientifique pour l'équipe et le laboratoire ;
3. être portée par l'établissement partenaire d'Atlanstic 2020 qui accueillera le titulaire de la chaire, sera garant la qualité de son environnement de travail et pourra le cas échéant co-financer la chaire.

3. Comment soumettre ?

La proposition d'une chaire internationale Atlanstic 2020 est du ressort du responsable d'établissement en charge de son hébergement après instruction du dossier par un directeur de laboratoire.

Nous suggérons que le projet, avant le dépôt officiel, fasse l'objet d'un échange préalable avec la direction scientifique du RFI qui s'assurera de son adéquation avec la feuille de route internationale et des possibilités d'accueil par un établissement ligérien.

Le dossier de candidature comprendra :

1. Un projet de recherche pour la durée de la chaire incluant les perspectives de développement futur et précisant la période de séjour envisagée.
2. Un curriculum vitae détaillé.
3. L'avis du responsable d'équipe et du directeur du laboratoire d'accueil.
4. L'avis de l'établissement hôte porteur de la candidature.

4. Procédure et critères de sélection

Le porteur du projet rédige une proposition scientifique à partir de la trame en annexe.

1. La directrice opérationnelle du RFI Atlanstic 2020 s'assure de l'éligibilité de chaque candidature.
2. La direction scientifique d'Atlanstic2020 assistée de la direction du collège Recherche examinent les projets, émettent un avis sur chaque candidature et sélectionnent les projets qui seront proposés à financement par le bureau exécutif (voir annexe 2).
3. Les chaires sont décernées par le bureau exécutif du RFI pour une durée de un an.

Les critères de sélection sont, de manière non exhaustive, les suivants :

- Qualité scientifique du candidat ;
- Adéquation du projet scientifique avec celui de l'équipe et du laboratoire d'accueil ;
- Caractère original et novateur du projet avec un élément discriminant pour le territoire ;
- Impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement international ;
- Suites envisagées pour la coopération avec l'équipe d'accueil.

5. Calendrier

Cet appel est traité en deux vagues annuelles permettant de démarrer la chaire soit au début de l'année civile (janvier) soit au début de l'année scolaire (septembre).

Lancement de l'AAP Chaires Internationales	Lundi 16 avril 2018
Clôture dépôt des dossiers vague1	Vendredi 15 juin 2018
Clôture dépôt des dossiers vague2	Vendredi 2 novembre 2018
Clôture dépôt des dossiers vague3	15 mai 2019
Notification vague1	Lundi 2 juillet 2018 (démarrage septembre)
Notification vague2	Lundi 3 décembre 2018 (démarrage janvier)
Notification vague3	juin 2019

6. Comment déposer son projet ?

Selon le calendrier ci-dessus, les projets doivent être déposés par le directeur de laboratoire à l'origine de la proposition sur le site : www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020

La direction scientifique d'Atlanstic 2020 est à la disposition des porteurs de projet potentiels pour répondre à toutes questions relatives à cet appel :

- pierre.cointe@imt-atlantique.fr
- laurent.autrique@univ-angers.fr
- yannick.esteve@univ-lemans.fr

7. Annexe 1 - Les établissements concernés pour l'accueil des chaires

Sont concernés :

- Les trois Universités de Nantes, Angers et du Maine ;
- Les trois Ecoles ; Centrale de Nantes, IMT Atlantique et ESEO.

8. Annexe 2 : Les membres du collège Recherche et du bureau exécutif

Le collège Recherche est constitué :

- Des représentants du LS2N (Claude Jard, Frank Plestan et Philippe Wenger), du directeur LARIS (Jean-Louis Boimond), du directeur du LERIA (David Lesaint) et du directeur du LIUM (Sylvain Meignier) ;
- Du directeur du labex CominLabs (Patrick Bouthemy) ;
- Du délégué scientifique du centre Inria Rennes Bretagne Atlantique (Ludovic Mé) ;

Le bureau exécutif est constitué :

- Du directeur scientifique (Pierre Cointe) et de ses deux adjoints de site (Laurent Autrique et Yannick Estève) ;
- De la directrice opérationnelle (Murielle Manin) ;
- Des directeurs des trois collèges :
 - Recherche : Frank Plestan et Philippe Wenger
 - Formation : Franz Jarry et Emmanuel Morin
 - Innovation : Gérard Le Bihan et Laurent Aubertin.

9. Annexe 3 : Dossier de candidature



Appel à candidatures Chaires Internationales 2018

Projet scientifique à déposer sur le site :
www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020

1- Titre du projet, acronyme et mots-clés associés

2- Equipe, laboratoire et établissement d'origine du candidat

Equipe d'origine:

Nom équipe :

Nom du responsable:

Coordonnées (mail/tél)

Laboratoire de rattachement

Nom :

Nom du responsable

Coordonnées :

Partenaires Atlanstic2020

- Informatics Europe
- IVADO
- NII
- CINVESTAV-CONACYT

3- Etablissement d'accueil, laboratoire et équipe

Etablissement d'accueil

- Université de Nantes
- Université d'Angers
- Université du Mans
- Ecole Centrale de Nantes
- IMT Atlantique
- ESEO

Laboratoire d'accueil

Nom du responsable :

Coordonnées :

Equipe d'accueil :

Nom équipe :

Nom du responsable:

Coordonnées (mail/tél)

4- CV détaillé du candidat

5- Description du projet

Originalité (novateur par rapport à l'état de l'art)

Excellence scientifique du projet attesté par des résultats déjà acquis

Verrous scientifiques visés

6-Budget

La rémunération est fonction du profil du candidat

Joindre l'autorisation de l'employeur attestant de son accord pour la réalisation de la chaire

7- Suites envisagées

Dont contribution à la feuille de route Atlanstic 2020 et au développement de sa stratégie internationale.

8- Lettres de recommandation

Des lettres de recommandation d'experts internationaux peuvent être jointes.

9- Lettre du responsable d'équipe et du directeur de laboratoire d'accueil

10-Lettre du directeur de l'établissement d'accueil